

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4709)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 434

présenté par
M. Saint-Martin

ARTICLE 32 OCTIES

I. – À l’alinéa 53, substituer aux mots :

« conformément à »

les mots :

« en application de ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer aux mots :

« auprès des »

le mot :

« aux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.